

Orientation 14 Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau

Orientation 14 Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau

"Sur le territoire du Parc national des Pyrénées, la qualité exceptionnelle de la ressource en eau doit être garantie pour la préserver en aval. L'économie de la ressource et la réduction des quantités de polluants de synthèse ou organiques peuvent être mis en oeuvre par des systèmes techniques ou des démarches concertées simples et par une sensibilisation du grand public."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesures de connaissance

"- Faire des diagnostics sur les réseaux d'eau de distribution et détecter les fuites."

Mesure de planification

"- Réaliser des plans de gestion «zéro pesticide» sur les espaces publics dans le cadre d'une gestion environnementale."

Mesure d'économie et de qualité de l'eau

"- Inventorier et évaluer les installations de traitement des eaux usées et les mettre aux normes (domestiques, agriculture, pastoralisme, refuges, stations de ski...) ;
- Mettre en place des actions collectives de récupération des eaux pluviales et travailler sur les conditions de leur utilisation (destination de ces eaux ou débouchés d'utilisation) ;
- Engager une réflexion sur les alternatives au salage des routes et mener des opérations pilotes."

Mesure relative à la sensibilisation

"- Inciter les particuliers à adopter des pratiques économes et respectueuses de la qualité de l'eau."

Contributions attendues des communes

"- Envisagent la réduction progressive du recours aux produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux ;
- Travaillent à la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées et en assurent la performance ;
- Réalisent un diagnostic des réseaux de distribution d'eau potable et s'assurent de la réparation des fuites."

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Accompagne techniquement les communes et sensibilise l'ensemble des partenaires techniques concernés pour réduire l'emploi des produits chimiques dans l'entretien de leurs espaces publics et implique l'ensemble des

Orientation 14 Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau

acteurs concernés ;

- Favorise le transfert d'expériences en matière d'assainissement collectif innovant ;
- Anime des campagnes de sensibilisation, à l'attention des particuliers, sur l'utilisation de l'eau ;
- Contribue à la recherche de financement pour améliorer l'efficacité du réseau domestique ;
- Contribue à la recherche de financement pour la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées."

Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales, Agence de l'eau Adour-Garonne, DDT, DDTM, SMDRA, fédérations de pêche, ONEMA, APPMA, DREAL, associations de protection de la nature, lycée de l'Horticulture et du Paysage Adriana, Commissariat de massif des Pyrénées, Hautes-Pyrénées tourisme environnement ..."

page 111

Référence ID de l'article : #1196

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-09 15:38